



Municipalité de Havre-Saint-Pierre

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement n° 323

Avis public est, par les présentes donné, par la soussignée directrice générale que le Conseil municipal de Havre-Saint-Pierre a adopté, lors de sa séance ordinaire du lundi 7 août 2017, le règlement n° 323 « Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 1 277 185. \$ dans le cadre du programme TECQ ».

Ce règlement a été approuvé le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 7 décembre 2017.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau municipal situé au 1235, rue de la Digue RC.1 où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Havre-Saint-Pierre, ce 31^{er} jour de janvier 2017

Meggie Richard, directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, directrice générale, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-joint en affichant copie aux endroits désignés par le Conseil le 31 janvier 2017.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 31^e jour de janvier 2018.

Meggie Richard, directrice générale